

<b>DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024</b>	
Date d'affichage et de convocation 19 septembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 20	<p><b><u>Etaient présents:</u></b> Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Martine POUILLIE, Maurice ANDRIEU, Jean-Jacques PERCHAT, Gilles MEKLER, Georges BIRBA, Thierry TABORSKI, Olivier BECRET, Kadidiatou DIEBKILE, Elodie SIMONE, Estelle BOCKEL, Olivier VELIN, Caroline THUEZ, Flavien PARISI, Nathalie CHEVALLIER.</p> <p><b><u>Pouvoirs:</u></b> Francis KLEIJN à Flavien PARISI.</p> <p><b><u>Absents:</u></b> Djemaï LASSOUED, Thierry MARIN-CUDRAZ, Benoît FARRAN, Stéphanie DE CAMPOS, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG et Antoine CALDICOTE.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Christine MAHE</p>

**2024/044 - CREATION DE 2 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET A RAISON DE 18H00 HEBDOMADAIRE- CATEGORIE C**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Considérant la nécessité de créer deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 18h00 hebdomadaire pour assurer la surveillance des enfants pendant le temps de restauration scolaire suite à une augmentation des effectifs.

Les emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint d'animation.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **DECIDE** la création de deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 18h00 hebdomadaire au sein du service animation à compter du 01/10/2024, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut.
- **MODIFIE** le tableau des emplois et des effectifs.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité sur l'exercice en cours
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder au recrutement.

Le secrétaire,

Christine MAHE

Le Maire,

Yves MURRU



Fait et délibéré le 25/09/2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre.

Le Maire certifie exécutoire la présente, transmise en sous-préfecture de Sarcelles